

Information relative à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux publiée en application des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF

**Information sur la rémunération à long terme d'Alessandro Dazza,
Directeur Général pour l'exercice 2020**

Comme annoncé (cf. information publiée par la Société le 19 décembre 2019), conformément aux recommandations du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration d'Imerys du 29 avril 2020 a attribué à Alessandro Dazza 120 000 actions de performance soumises aux conditions suivantes :

- *Conditions générales*

Ces actions sont conditionnées à l'atteinte des mêmes objectifs de performance économique que ceux prévus dans le cadre du plan général d'actions de performance 2020 destiné aux cadres dirigeants du Groupe. Ces objectifs (pondérés sur une base 60/40) sont liés à la progression du Résultat Courant Net (RCN) par action et du *Free Operating Cash Flow* du Groupe au cours de la période 2020-2022.

L'attribution au Directeur Général est également soumise aux mêmes dispositions générales que celles prévues par le plan global d'attribution gratuite d'actions de performance destiné aux cadres dirigeants du Groupe, notamment : une acquisition des actions gratuites proportionnelle à l'atteinte des objectifs de performance économique auxquels elles sont soumises et une acquisition définitive après trois ans, soit le 3 mai 2023, minuit, sous réserve d'être encore salarié ou mandataire social du Groupe à cette date.

- *Conditions spécifiques*

Cette attribution d'actions de performance est également soumise aux règles restrictives de détention et conservation d'actions spécifiques applicables au Directeur Général, telles que décrites dans le Chapitre 4 (Gouvernement d'Entreprise – Section 4.4.1) du Document Universel d'Enregistrement 2019 de la Société.

Cette attribution, effectuée dans le cadre de l'autorisation approuvée par l'Assemblée Générale du 4 mai 2020 au titre de sa vingt-troisième résolution, s'inscrit dans la sous-limite d'attribution qui y est fixée pour les dirigeants mandataires sociaux d'Imerys.

Enfin, cette attribution est conforme à la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, telle qu'approuvée par l'Assemblée Générale en date du 4 mai 2020 (sixième résolution). Il est rappelé que, conformément à la réglementation, le tableau de synthèse de la politique de rémunération des mandataires sociaux est disponible sur le site internet de la Société et l'ensemble des éléments la composant figure dans le Document d'Enregistrement Universel de la Société pour l'exercice 2019.

Leader mondial des spécialités minérales pour l'industrie, avec un chiffre d'affaires de 4,4 milliards d'euros et 16 300 salariés en 2019, Imerys offre des solutions fonctionnelles à haute valeur ajoutée pour un grand nombre de secteurs, depuis les industries de procédés jusqu'aux biens de consommation. Le Groupe mobilise sa connaissance des applications, son expertise technologique et sa maîtrise des sciences des matériaux pour proposer des solutions basées sur la valorisation de ses ressources minérales, des minéraux de synthèse et des formulations. Celles-ci apportent des propriétés essentielles aux produits de ses clients et à leurs performances, comme par exemple réfractarité, dureté, conductivité, opacité, durabilité, pureté, légèreté, filtration, absorption, ou hydrophobie. Imerys s'inscrit dans une

volonté affirmée de développement responsable en particulier pour contribuer à l'émergence de produits et procédés respectueux de l'environnement.

Analystes/relations investisseurs :

Vincent Gouley : +33 (0)1 49 55 64 69

finance@Imerys.com

Contact presse :

Claire Garnier : +33 (0)1 49 55 64 27

Hugues Schmitt (DGM Conseil) : +33 (0)1 40 70 11 89
